

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Procès-verbal - Séance du 15 avril 2014**

L'an deux mil quatorze, le quinze du mois d'avril à dix-neuf heures, en application des articles L.5211-1, L.5211-2, L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Kochersberg.

Etaient présents les conseillers communautaires suivants :

- Madame Liliane BAUER
 - Madame Denise BOEHLER
 - Madame Nadine BRUMPTER
 - Monsieur Etienne BURGER
 - Monsieur Gaston BURGER
 - Monsieur Joseph BURGER
 - Monsieur Mathieu EHRHART
 - Madame Gabrielle FIACRE
 - Madame Marie-Odile FRIEDRICH
 - Monsieur Jean-Charles GANGLOFF
 - Monsieur Luc GINSZ
 - Monsieur Alain GROSSKOST
 - Monsieur René HEPP
 - Monsieur Marc HERRMANN
 - Monsieur Claude HOENEN
 - Madame Marylène HOFMANN
 - Monsieur André JACOB
 - Madame Chantal JACOB
 - Monsieur Denis STAHL
 - Monsieur Jean-Charles LAMBERT
 - Monsieur Jean-Claude LASTHAUS
 - Madame Marie-Claude LEMMEL-FIEDERER
 - Madame Lucienne LETZ
 - Monsieur Pierre LUTTMANN
 - Madame Virginie MARQUES
 - Monsieur Roland MICHEL
 - Monsieur Jean-Jacques NONNENMACHER
 - Monsieur Alain NORTH
 - Madame Madeleine PEREZ
 - Madame Fabienne RAPINAT
 - Madame Anne-Marie ROHFRITSCH
 - Madame Sandrine ROTH
 - Monsieur Jean-Jacques RUCH
 - Madame Véronique SCHALLER
 - Monsieur Alfred SCHMITT
 - Monsieur Michel STERN
 - Monsieur Jean-Luc TOUSSAINT
 - Monsieur Justin VOGEL
 - Monsieur Sylvain WASERMAN
 - Monsieur Raymond ZILLIOX
- Monsieur Alain HABER a donné pouvoir à Madame Chantal JACOB pour voter en son nom.

1. Installation du Conseil Communautaire

La séance est ouverte sous la présidence de Justin VOGEL, Président en exercice de la communauté de communes jusqu'à l'installation du nouveau Conseil Communautaire. Il donne lecture de la composition du Conseil Communautaire et proclame les membres du Conseil cités ci-dessous (titulaires et suppléants) installés dans leur fonction.

Voici la liste des membres titulaires et des membres suppléants :

	Titulaires	Suppléants
Berstett	Monsieur Jean-Claude LASTHAUS Madame Anne-Marie ROHFRITSCH Monsieur Joseph BURGER Madame Sandrine ROTH	
Dingsheim	Monsieur Gaston BURGER Madame Véronique SCHALLER	
Dossenheim-Kochersberg	Monsieur Raymond ZILLIOX	Monsieur Eric JOST

Durningen	Madame Gabrielle FIACRE	Monsieur Claude MEIER
Fessenheim-le-Bas	Monsieur Pierre LUTTMANN	Monsieur Martin VIERLING
Furdenheim	Monsieur Marc HERRMANN Madame Nadine BRUMPTER	
Gougenheim	Monsieur Bernard KLEIN	Monsieur Denis STAHL
Griesheim-sur-Souffel	Monsieur Alain HABER Madame Chantal JACOB	
Handschuheim	Monsieur Alfred SCHMITT	Monsieur Raymond SCHORDAN
Hurtigheim	Monsieur Jean-Jacques RUCH	Monsieur René URBAN
Ittenheim	Monsieur Alain GROSSKOST Madame Lucienne LETZ Madame Virginie MARQUES	
Kienheim	Monsieur Luc GINSZ	Monsieur Jean-Paul PETRAZOLLER
Kuttolsheim	Monsieur Etienne BURGER	Monsieur Jean-Louis PIERRE
Neugartheim-Ittlenheim	Monsieur Jean-Charles GANGLOFF	Monsieur Vincent SCHOTTER
Pfettisheim	Monsieur Luc HUBER	Madame Fabienne RAPINAT
Pfulgriesheim	Monsieur André JACOB Madame Liliane BAUER	
Quatzenheim	Monsieur Sylvain WASERMAN	Monsieur Christian LIBERT
Rohr	Monsieur Jean-Luc TOUSSAINT	Monsieur Rémy FRIESS
Schnersheim	Monsieur René HEPP Madame Denise BOEHLER Monsieur Michel STERN	
Stutzheim-Offenheim	Monsieur Jean-Charles LAMBERT Madame Marie-Claude LEMMEL-FIEDERER	
Truchtersheim	Monsieur Justin VOGEL Madame Marie-Odile FRIEDRICH Monsieur Claude HOENEN Madame Marylène HOFMANN Monsieur Mathieu EHRHART	
Willgottheim	Madame Madeleine PEREZ Monsieur Jean-Jacques NONNENMACHER	
Wintzenheim-Kochersberg	Monsieur Alain NORTH	Madame Nathalie GEIGER
Wiwersheim	Monsieur Roland MICHEL	Monsieur Bernard ESSLINGER

Afin de procéder à l'élection du nouveau président, il laisse la présidence de l'Assemblée au doyen d'âge, Monsieur Alfred SCHMITT.

2. Election du Président

En vertu des articles L.5211-2 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Alfred SCHMITT, doyen d'âge de l'assemblée, prend la présidence de l'Assemblée pour procéder à l'élection du Président.

Il rappelle qu'en application des articles L.5211-2, L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le Président de l'Assemblée est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Il invite ensuite les membres du Conseil à procéder à l'élection de leur Président. Pour se faire, il demande aux candidats au poste de Président de se déclarer ; une candidature est déclarée, à savoir celle de Monsieur Justin VOGEL.

Le Président de séance fait ensuite procéder au vote qui se déroule à bulletin secret. A l'appel de leur nom, les membres du Conseil déposent leur bulletin de vote dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Au terme du 1^{er} tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 41
- Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral) : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 40
- Majorité absolue : 21

Nom, Prénom des candidats (Ordre alphabétique)	Nombre de suffrage obtenus	
	En Chiffres	En toutes lettres
Justin VOGEL	40	Quarante

Monsieur Justin VOGEL est proclamé Président de la Communauté de Communes du Kochersberg par 40 voix (quarante). Il est immédiatement installé dans ces fonctions et prend la présidence de l'Assemblée.

3. Détermination du nombre de Vice-présidents

Monsieur Justin VOGEL, élu Président, indique aux membres du Conseil qu'en application des articles L.2122-1, L.2122-2 et L.5211-10 du CGCT, la communauté de communes peut déterminer librement le nombre des vice-présidents, dans la limite de 20 % du nombre de conseillers en exercice, soit 8 (huit).

Après délibération, les membres du Conseil **décident de fixer** le nombre de Vice-Présidents à 8 (huit).

4. Election des Vice-présidents

Après avoir déterminé le nombre de Vice-Présidents, le Conseil Communautaire est invité à procéder à l'élection des Vice-Présidents. Le Président rappelle que les Vice-Présidents sont élus selon les mêmes modalités que le Président (art. L.5211-2, L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT).

▪ **Election du 1^{er} Vice-Président :**

Monsieur le Président demande aux candidats au poste de 1^{er} Vice-Président de se déclarer ; une candidature est déclarée, à savoir celle de Monsieur Sylvain WASERMAN.

Le Président fait ensuite procéder au vote qui se déroule à bulletin secret. A l'appel de leur nom, les membres du Conseil déposent leur bulletin de vote dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Au terme du 1^{er} tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 41
- Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral) : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 40
- Majorité absolue : 21

Nom, Prénom des candidats (Ordre alphabétique)	Nombre de suffrage obtenus	
	En Chiffres	En toutes lettres
Sylvain WASERMAN	40	Quarante

Monsieur Sylvain WASERMAN est proclamé 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes du Kochersberg par 40 voix (quarante). Il est immédiatement installé dans ses fonctions.

▪ **Election du 2^{ème} Vice-Président :**

Monsieur le Président demande aux candidats au poste de 2^{ème} Vice-Président de se déclarer ; une candidature est déclarée, à savoir celle de Monsieur Etienne BURGER.

Le Président fait ensuite procéder au vote qui se déroule à bulletin secret. A l'appel de leur nom, les membres du Conseil déposent leur bulletin de vote dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Au terme du 1^{er} tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 41
- Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral) : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 40
- Majorité absolue : 21

Nom, Prénom des candidats (Ordre alphabétique)	Nombre de suffrage obtenus	
	En Chiffres	En toutes lettres
Etienne BURGER	40	Quarante

Monsieur Etienne BURGER est proclamé 2^{ème} Vice-Président de la Communauté de Communes du Kochersberg par 40 voix (quarante). Il est immédiatement installé dans ses fonctions.

▪ **Election du 3^{ème} Vice-Président :**

Monsieur le Président demande aux candidats au poste de 3^{ème} Vice-Président de se déclarer ; une candidature est déclarée, à savoir celle de Monsieur René HEPP.

Le Président fait ensuite procéder au vote qui se déroule à bulletin secret. A l'appel de leur nom, les membres du Conseil déposent leur bulletin de vote dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Au terme du 1^{er} tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 41
- Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral) : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 40
- Majorité absolue : 21

Nom, Prénom des candidats (Ordre alphabétique)	Nombre de suffrage obtenus	
	En Chiffres	En toutes lettres
René HEPP	40	Quarante

Monsieur René HEPP est proclamé 3^{ème} Vice-Président de la Communauté de Communes du Kochersberg par 40 voix (quarante). Il est immédiatement installé dans ses fonctions.

▪ **Election du 4^{ème} Vice-Président :**

Monsieur le Président demande aux candidats au poste de 4^{ème} Vice-Président de se déclarer ; une candidature est déclarée, à savoir celle de Monsieur Jean-Claude LASTHAUS.

Le Président fait ensuite procéder au vote qui se déroule à bulletin secret. A l'appel de leur nom, les membres du Conseil déposent leur bulletin de vote dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Au terme du 1^{er} tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 41
- Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral) : 2
- Nombre de suffrages exprimés : 39
- Majorité absolue : 21

Nom, Prénom des candidats (Ordre alphabétique)	Nombre de suffrage obtenus	
	En Chiffres	En toutes lettres
Jean-Claude LASTHAUS	39	Trente-neuf

Monsieur Jean-Claude LASTHAUS est proclamé 4^{ème} Vice-Président de la Communauté de Communes du Kochersberg par 39 voix (trente-neuf). Il est immédiatement installé dans ses fonctions.

▪ **Election du 5^{ème} Vice-Président :**

Monsieur le Président demande aux candidats au poste de 5^{ème} Vice-Président de se déclarer ; une candidature est déclarée, à savoir celle de Monsieur André JACOB.

Le Président fait ensuite procéder au vote qui se déroule à bulletin secret. A l'appel de leur nom, les membres du Conseil déposent leur bulletin de vote dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Au terme du 1^{er} tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 41
- Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral) : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 40
- Majorité absolue : 21

Nom, Prénom des candidats (Ordre alphabétique)	Nombre de suffrage obtenus	
	En Chiffres	En toutes lettres
André JACOB	40	Quarante

Monsieur André JACOB est proclamé 5^{ème} Vice-Président de la Communauté de Communes du Kochersberg par 40 voix (quarante). Il est immédiatement installé dans ses fonctions.

▪ **Election du 6^{ème} Vice-Président :**

Monsieur le Président demande aux candidats au poste de 6^{ème} Vice-Président de se déclarer ; une candidature est déclarée, à savoir celle de Monsieur Jean-Jacques RUCH.

Le Président fait ensuite procéder au vote qui se déroule à bulletin secret. A l'appel de leur nom, les membres du Conseil déposent leur bulletin de vote dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Au terme du 1^{er} tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 41
- Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral) : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 40
- Majorité absolue : 21

Nom, Prénom des candidats (Ordre alphabétique)	Nombre de suffrage obtenus	
	En Chiffres	En toutes lettres
Jean-Jacques RUCH	40	Quarante

Monsieur Jean-Jacques RUCH est proclamé 6^{ème} Vice-Président de la Communauté de Communes du Kochersberg par 40 voix (quarante). Il est immédiatement installé dans ses fonctions.

▪ **Election du 7^{ème} Vice-Président :**

Monsieur le Président demande aux candidats au poste de 7^{ème} Vice-Président de se déclarer ; une candidature est déclarée, à savoir celle de Monsieur Jean-Luc TOUSSAINT.

Le Président fait ensuite procéder au vote qui se déroule à bulletin secret. A l'appel de leur nom, les membres du Conseil déposent leur bulletin de vote dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Au terme du 1^{er} tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 41
- Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral) : 2
- Nombre de suffrages exprimés : 39
- Majorité absolue : 21

Nom, Prénom des candidats (Ordre alphabétique)	Nombre de suffrage obtenus	
	En Chiffres	En toutes lettres
Jean-Luc TOUSSAINT	39	Trente-neuf

Monsieur Jean-Luc TOUSSAINT est proclamé 7^{ème} Vice-Président de la Communauté de Communes du Kochersberg par 39 voix (trente-neuf). Il est immédiatement installé dans ses fonctions.

▪ **Election du 8^{ème} Vice-Président :**

Monsieur le Président demande aux candidats au poste de 8^{ème} Vice-Président de se déclarer ; une candidature est déclarée, à savoir celle de Monsieur Raymond ZILLIOX.

Le Président fait ensuite procéder au vote qui se déroule à bulletin secret. A l'appel de leur nom, les membres du Conseil déposent leur bulletin de vote dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Au terme du 1^{er} tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 41
- Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral) : 3
- Nombre de suffrages exprimés : 38
- Majorité absolue : 21

Nom, Prénom des candidats (Ordre alphabétique)	Nombre de suffrage obtenus	
	En Chiffres	En toutes lettres
Raymond ZILLIOX	38	Trente-huit

Monsieur Raymond ZILLIOX est proclamé 8^{ème} Vice-Président de la Communauté de Communes du Kochersberg par 38 voix (trente-huit). Il est immédiatement installé dans ses fonctions.

5. Election des membres du Bureau

Monsieur le Président indique aux membres du Conseil qu'en application de l'article L.5211-10 du CGCT, le Bureau est composé du Président, de un ou plusieurs Vice-Présidents, ainsi que de un ou plusieurs autres membres.

Il rappelle en outre que selon les statuts de la communauté de communes, le Bureau est composé de 1 (un) représentant par Commune membre, soit un total de 24 membres.

Le Conseil Communautaire **entérine** la proposition du Président. Ainsi, outre le Président et les Vice-Présidents, le Président enregistre la candidature des conseillers suivants :

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Monsieur Gaston BURGER ▪ Madame Gabrielle FIACRE ▪ Monsieur Pierre LUTTMANN ▪ Monsieur Marc HERRMANN ▪ Monsieur Bernard KLEIN ▪ Monsieur Alain HABER ▪ Monsieur Alfred SCHMITT ▪ Monsieur Alain GROSSKOST | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Monsieur Luc GINSZ ▪ Monsieur Jean-Charles GANGLOFF ▪ Monsieur Luc HUBER ▪ Monsieur Jean-Charles LAMBERT ▪ Madame Madeleine PEREZ ▪ Monsieur Alain NORTH ▪ Monsieur Roland MICHEL |
|--|---|

L'ensemble des candidats ci-dessus sont élus à l'unanimité par le Conseil Communautaire. Le Bureau se compose donc des membres suivants :

- M. Justin VOGEL, Président
- M. Sylvain WASERMAN, Vice-Président
- M. Etienne BURGER, Vice-Président
- M. René HEPP, Vice-Président
- M. Jean-Claude LASTHAUS, Vice-Président
- M. André JACOB, Vice-Président
- M. Jean-Jacques RUCH, Vice-Président
- M. Jean-Luc TOUSSAINT, Vice-Président
- M. Raymond ZILLIOX, Vice-Président
- M. Gaston BURGER
- Mme Gabrielle FIACRE
- M. Pierre LUTTMANN
- M. Marc HERRMANN
- M. Bernard KLEIN
- M. Alain HABER
- M. Alfred SCHMITT
- M. Alain GROSSKOST
- M. Luc GINSZ
- M. Jean-Charles GANGLOFF
- M. Luc HUBER
- M. Jean-Charles LAMBERT
- Mme Madeleine PEREZ
- M. Alain NORTH
- M. Roland MICHEL

6. Fixation du montant et des conditions d'attribution des indemnités de fonction des élus

Monsieur le Président expose aux conseillers communautaires qu'il appartient au Conseil de fixer, dans les conditions prévues par les articles L.5211-12 et R.5214-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les indemnités de fonctions versées au Président et aux Vice-Présidents pour l'exercice effectif de leurs fonctions.

Après en avoir délibéré et étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité et avec effet immédiat de fixer le montant des indemnités perçues par le Président et les Vice-Présidents comme suit :

- M. Justin VOGEL, Président : 67,50 % de l'indice brut 1015 ;
- M. Sylvain WASERMAN, Vice-Président : 24,73 % de l'indice brut 1015 ;
- M. Etienne BURGER, Vice-Président : 24,73 % de l'indice brut 1015 ;
- M. René HEPP, Vice-Président : 24,73 % de l'indice brut 1015 ;
- M. Jean-Claude LASTHAUS, Vice-Président : 24,73 % de l'indice brut 1015 ;
- M. André JACOB, Vice-Président : 24,73 % de l'indice brut 1015 ;
- M. Jean-Jacques RUCH, Vice-Président : 24,73 % de l'indice brut 1015 ;
- M. Jean-Luc TOUSSAINT, Vice-Président : 24,73 % de l'indice brut 1015 ;
- M. Raymond ZILLIOX, Vice-Président : 24,73 % de l'indice brut 1015 ;

7. Délégations accordées au Président conformément à l'article L.5211-10 du C.G.C.T.

Le Président expose aux membres du Conseil que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L.5211-10) permettent au Conseil Communautaire de déléguer au Président un certain nombre de ses compétences afin de favoriser la bonne administration de la collectivité.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de déléguer au Président les attributions suivantes pour la durée de son mandat :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférents ;

- Procéder, dans les limites d'un montant de 500 000 € par année civile, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture de risque de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les acte nécessaires ;
Les délégations consenties en application du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du Conseil Communautaire.
- Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil Communautaire de 500 000 € par année civile ;
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules de la communauté de communes dans la limite de 10 000 € ;
- Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services intercommunaux ;
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges ;
- Intenter au nom de la communauté de communes les actions en justice ou défendre la communauté de communes dans les actions intentées contre elle ;
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- Signer une convention avec le Centre des Finances Publiques de Truchtersheim pour fixer les conditions de poursuites et de commandement de payer.

8. Désignation des délégués au Comité syndical du Syndicat mixte pour le SCOTERS

Monsieur le Président informe les membres du Conseil que la Communauté de Communes du Kochersberg dispose de 4 délégués siégeant au Comité syndical du Syndicat mixte pour le SCOTERS.

Le Conseil doit donc désigner quatre nouveaux délégués titulaires, ainsi que quatre délégués suppléants. Après délibération, les conseillers communautaires suivants sont donc désignés pour représenter la communauté de communes :

	Membres titulaires	Membres suppléants
1.	Monsieur Justin VOGEL	Monsieur Jean-Claude LASTHAUS
2.	Monsieur Roland MICHEL	Monsieur Gaston BURGER
3.	Monsieur Sylvain WASERMAN	Monsieur Alain NORTH
4.	Monsieur Etienne BURGER	Monsieur Jean-Charles LAMBERT

9. Désignation des représentants aux Conseils d'administration des collèges de Truchtersheim et Pfulgriesheim

Monsieur le Président informe les membres du Conseil que la Communauté de Communes du Kochersberg est représentée au Conseil d'administration des collèges de Pfulgriesheim et Truchtersheim.

Le Conseil doit donc désigner de nouveaux représentants. Après délibération, les conseillers communautaires suivants sont donc désignés pour représenter la communauté de communes :

- Collège de Pfulgriesheim :
 - Monsieur René WUNENBURGER, délégué titulaire
 - Madame Marie-Claude LEMMEL-FIEDERER, délégué suppléant
- Collège de Truchtersheim :
 - Monsieur Sylvain WASERMAN, délégué titulaire
 - Monsieur Jean-Luc TOUSSAINT, délégué suppléant

10. Désignation des représentants au Conseil d'administration de la Maison du Kochersberg

Monsieur le Président informe les membres du Conseil que la Communauté de Communes du Kochersberg dispose de deux représentants au Conseil d'administration de la Maison du Kochersberg.

Le Conseil doit donc désigner de nouveaux représentants. Après délibération, les conseillers communautaires suivants **sont** donc **désignés** pour représenter la communauté de communes :

	Membres titulaires	Membres suppléants
1.	Monsieur Jean-Luc TOUSSAINT	Madame Madeleine PEREZ
2.	Monsieur Jean-Charles LAMBERT	Monsieur Raymond ZILLIOX

11. Désignation des représentants au Conseil d'Administration de la Maison d'Accueil du Kochersberg

Monsieur le Président informe les membres du Conseil que la Communauté de Communes du Kochersberg dispose de 3 (trois) représentants au Conseil d'Administration de la Maison d'Accueil du Kochersberg, le Président étant lui-même Président du Conseil d'Administration.

Le Conseil doit donc désigner de nouveaux représentants. Après délibération, les conseillers communautaires suivants **sont** donc **désignés** pour représenter la communauté de communes :

	Représentants
1.	Monsieur Justin VOGEL
2.	Madame Gabrielle FIACRE
3.	Monsieur Jean-Jacques RUCH

12. Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Monsieur le Président informe les membres du Conseil qu'il convient de constituer la Commission d'Appel d'Offres. Cette commission doit se composer d'un président et trois membres titulaires, ainsi que d'autant de membres suppléants.

Les membres titulaires et suppléants sont élus par le Conseil Communautaire au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Le Président indique qu'une liste de candidat s'est constituée comme suit :

	Membres titulaires	Membres suppléants
1.	Monsieur Jean-Claude LASTHAUS	Monsieur Justin VOGEL
2.	Monsieur René HEPP	Monsieur Alain NORTH
3.	Monsieur Roland MICHEL	Monsieur Etienne BURGER
4.	Monsieur Jean-Charles GANGLOFF	Monsieur Alfred SCHMITT

Au terme du vote, le Conseil Communautaire **entérine** la composition de la Commission d'Appel d'Offres comme suit :

Président de la Commission : Monsieur Jean-Claude LASTHAUS, Vice-Président
Président suppléant : Monsieur Justin VOGEL, Président

Membres titulaires	Membres suppléants
Monsieur René HEPP	Monsieur Alain NORTH
Monsieur Roland MICHEL	Monsieur Etienne BURGER
Monsieur Jean-Charles GANGLOFF	Monsieur Alfred SCHMITT

Monsieur Pierre BARDON, Receveur – Percepteur de Truchtersheim est membre de la Commission avec voix consultative.

13. Election des membres de la Commission d'Attribution des délégations de services publics

Monsieur le Président informe les membres du Conseil qu'il convient de constituer la Commission d'Attribution des délégations de services publics. Cette commission doit se composer d'un président et trois membres titulaires, ainsi que d'autant de membres suppléants.

Les membres titulaires et suppléants sont élus par le Conseil Communautaire au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Le Président indique qu'une liste de candidat s'est constituée comme suit :

	Membres titulaires	Membres suppléants
1.	Monsieur Jean-Jacques RUCH	Monsieur Justin VOGEL
2.	Monsieur Etienne BURGER	Madame Gabrielle FIACRE
3.	Monsieur Jean-Claude LASTHAUS	Monsieur Marc HERRMANN
4.	Madame Madeleine PEREZ	Monsieur Luc HUBER

Au terme du vote, le Conseil Communautaire **entérine** la composition de la Commission d'Attribution des délégations de services publics comme suit :

Président de la Commission : Monsieur Jean-Jacques RUCH, Vice-Président
Président suppléant : Monsieur Justin VOGEL, Président

Membres titulaires	Membres suppléants
Monsieur Etienne BURGER	Madame Gabrielle FIACRE
Monsieur Jean-Claude LASTHAUS	Monsieur Marc HERRMANN
Madame Madeleine PEREZ	Monsieur Luc HUBER

Monsieur Pierre BARDON, Receveur – Percepteur de Truchtersheim est membre de la Commission avec voix consultative. Le Directeur régional de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes ou son représentant est également membre avec voix consultative.

14. Désignation des représentants au Conseil d'administration de l'Ecole de danse populaire alsacienne du Kochersberg

Monsieur le Président informe les membres du Conseil que la Communauté de Communes du Kochersberg dispose de trois représentants au Conseil d'administration de l'Ecole de danse populaire alsacienne du Kochersberg.

Le Conseil doit donc désigner de nouveaux représentants. Après délibération, les conseillers communautaires suivants **sont** donc **désignés** pour représenter la communauté de communes :

	Représentants
1.	Monsieur Jean-Luc TOUSSAINT
2.	Monsieur Jean-Charles GANGLOFF
3.	Monsieur Raymond ZILLIOX

15. Création d'une Commission intercommunale des impôts directs

Monsieur le Président informe les membres du Conseil que la loi rend obligatoire pour les EPCI soumis à la fiscalité professionnelle unique la création d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs.

Cette commission se substitue aux commissions communales des impôts directs de chaque commune membre pour ce qui concerne les locaux commerciaux, les biens divers et les établissements industriels.

Cette commission est composée de 11 membres :

- Le Président de l'EPCI ou un Vice-Président délégué ;
- 10 commissaires.

L'article 1650 A-2 du Code Général des Impôts dispose que les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions prévues au 1 du même article et dressée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sur proposition de ses communes membres.

Les conditions prévues pour les commissaires à l'article 1650 A-1 disposent que les personnes proposées doivent :

- Etre de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne ;
- Avoir 25 ans au moins ;

- Jouir de leurs droits civils ;
- Etre familiarisés avec les circonstances locales ;
- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission ;
- Etre inscrites aux rôles des impositions directes locales de la communauté ou des communes membres.

Un des commissaires est domicilié en-dehors du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale.

La condition prévue au 2^{ème} alinéa de l'article 1650-2 doit également être respectée : les contribuables soumis à la taxe d'habitation, aux taxes foncières et à la cotisation foncière des entreprises doivent être équitablement représentés au sein de la commission.

La durée de mandat des commissaires est la même que celle de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

Après consultation des communes membres, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **décide de proposer** la liste suivante de 20 commissaires titulaires et de 20 commissaires suppléants :

- Commissaires titulaires domiciliés dans le périmètre communautaire :

NOM	Prénom	Adresse	Code postal	Commune	Date de naissance
GASS	Charles	3, rue du Tilleul	67370	BERSTETT	29/11/1953
FRITSCH	Marcel	2, Rue Kobler	67370	DINGSHEIM	30/05/1953
HOERTER	Jean-Claude	7, Rue de Schnersheim	67117	FESSENHEIM LE BAS	09/07/1966
HERRMANN	Sébastien	6, rue des Acacias	67370	GOUGENHEIM	10/02/1974
HECKMANN	Vincent	15, Route de Fessenheim	67370	SCHNERSHEIM	26/12/1961
ENSMINGER	Gabrielle	38, Rue de la Garance	67370	STUTZHEIM-OFFENHEIM	04/05/1958
HOENEN	Gérard	12, Rue du Kochersberg	67370	TRUCHTERSHEIM	20/07/1935
KUHN	Joseph	46, Rue Principale	67370	WILLGOTTHEIM	16/12/1951
NORTH	Alain	106, Rue des Prés	67370	WINTZENHEIM-KOCHERSBERG	16/08/1957
WASERMAN	Sylvain	27, Rue Principale	67117	QUATZENHEIM	08/12/1967
FRICKER	Christophe	49b, Rue de la Mairie	67117	FURDENHEIM	30/06/1978
SCHMIDT	Jacques	44, Rue du Maître	67117	FURDENHEIM	12/07/1964
STUBER	Jean-Jacques	26, Rue de la Mairie	67117	FURDENHEIM	17/11/1964
SCHORDAN	Raymond	3, Rue Principale	67117	HANDSCHUHEIM	28/08/1944

HAUDENSCHILD	Patrick	34, Rue des Forgerons	67117	HURTIGHEIM	05/11/1961
COLIN	Jean-Jacques	17, Route de Paris	67117	ITTENHEIM	18/08/1953
WERLE	Lucien	15, Rue du Holzweg	67117	ITTENHEIM	27/12/1956
WEISS	Anne-Marie	18, Rue du Champ du Feu	67640	FEGERSHEIM	23/09/1955

- Commissaires titulaires domiciliés hors du périmètre communautaire :

NOM	Prénom	Adresse	Code postal	Commune	Date de naissance
FREUND	Bernard	8, Rue de la Division Leclerc	67170	WINGERSHEIM	01/08/1958
PFISTER	Georges	25, Chemin de la Forêt	67270	HOCHFELDEN	20/04/1947

- Commissaires suppléants domiciliés dans le périmètre communautaire :

NOM	Prénom	Adresse	Code postal	Commune	Date de naissance
LUX	Pierre	21, Rue du Village	67370	RUMERSHEIM	04/10/1955
HAHN	Bernard	2, Rue d'Ittlenheim	67117	DOSENHEIM-KOCHERSBERG	27/08/1953
WOLFF	Benoît	5, Rue des Artisans	67270	DURNINGEN	06/04/1956
KEHREN	Christian	2, Rue de l'Eglise	67117	FESSENHEIM LE BAS	14/12/1955
RAMSPACHER	Denis	14b, Rue Principale	67270	KIENHEIM	09/10/1960
WEYHAUPT	Francis	6, Rue des Prés	67520	KUTTOLSHEIM	28/03/1962
LOSSEL	Paul	4c, Rue de Truchtersheim	67370	PFULGRIESHEIM	22/02/1962
WENDLING	Pascal	8, Rue Principale	67370	ROHR	21/10/1966
PITARD	André	2, Rue Principale	67370	WILLGOTTHEIM	19/07/1949
MUNCH	Jean-René	12, Route de Molsheim	67117	FURDENHEIM	07/11/1950
BILGER	René	57, Impasse des Bleuets	67117	HANDSCHUHEIM	03/06/1953
HOEFFEL	Dominique	30, Rue Principale	67117	HANDSCHUHEIM	01/03/1962
OBRECHT	Jean-Michel	24, Rue Principale	67117	HANDSCHUHEIM	27/01/1974

RUCH	Jean-Jacques	15, Route des Romains	67117	HURTIGHEIM	28/02/1952
GRUBER	Daniel	3, Rue des Ormes	67117	ITTENHEIM	30/10/1965
KAISER	Lucien	4, Rue des Acacias	67117	ITTENHEIM	02/01/1947
FAIST	André	30, Rue de la Mairie	67117	FURDENHEIM	06/01/1946
GEIST	Jean-Michel	35, Rue de la Mairie	67117	FURDENHEIM	07/07/1950

- Commissaires suppléants domiciliés hors du périmètre communautaire :

NOM	Prénom	Adresse	Code postal	Commune	Date de naissance
LITT	Claude	6, Rue de Saverne	67270	DUNTZENHEIM	13/08/1957
SUTTER	Liliane	13, Rue de l'Eglise	67270	SCHWINDRATZHEIM	06/09/1952

Le Conseil Communautaire **entérine** la liste ainsi proposée et **demande** au Président de la transmettre au Directeur départemental des finances publiques par l'intermédiaire des services préfectoraux.

Après délibération, le Conseil Communautaire **décide de créer** une Commission intercommunale des impôts directs conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi de finances rectificative pour 2010.

16. Constitution des différentes commissions de travail

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de constituer plusieurs commissions de travail dans les différents domaines de compétence de la communauté de communes.

Après discussion, le Conseil **entérine** la création des différentes commissions à constituer comme suit :

- Commission des Finances
- Commission Innovation et mutualisation des services
- Commission Urbanisme, SCOT et Réflexion PLUi, Information géographique et SDTAN, Habitat et logement
- Commission Gestion des Bâtiments
- Commission Economie et Relations extérieures
- Commission Gestion des déchets ménagers, Environnement et développement durable
- Commission Petite Enfance et Périscolaire, Personnes Agées et Handicap, Fonds de solidarité
- Commission Culture
- Commission Sports, Tourisme et Animation du territoire
- Commission Communication
- Commission Jeunesse
- Commission de Restauration du petit patrimoine
- Commission Economie du foncier et affaires agricoles

Le Président propose au Conseil de désigner les présidents de chaque commission, mais de n'entériner la composition des commissions qu'à l'occasion du prochain Conseil Communautaire. Le Président sera membre de droit de chaque commission, avec une voix délibérative.

Les membre du Conseil **valide** cette proposition et désignent les différents présidents de commissions comme suit :

Désignation de la Commission	Président de la Commission
Commission des Finances	Justin VOGEL
Commission Innovation – Mutualisation des services	Sylvain WASERMAN
Commission Urbanisme SCOT – Réflexion PLUi Information géographique – SDTAN Habitat - Logement	Etienne BURGER
Commission Gestion des bâtiments Entretien et suivi des bâtiments Pilotage du service technique Pilotage du projet d'atelier technique Banque de matériel intercommunale	René HEPP
Commission Economie et relations extérieures Suivi des Zones d'activités et nouveaux projets Relations extérieures - Jumelage avec Drummondville	Jean-Claude LASTHAUS
Commission Environnement Gestion des déchets ménagers Actions en faveur du développement durable	André JACOB
Commission Petite Enfance et Périscolaire Personnes Agées – Handicap Fonds de solidarité 1^{ère} sous-commission : Petite Enfance et Périscolaire 2^{ème} sous-commission : Personnes Agées – Handicap 3^{ème} sous-commission : Fonds de solidarité	Jean-Jacques RUCH
Commission Culture Lecture publique – Suivi du Réseau Ko'libris Ecole de musique du Kochersberg Maison du Kochersberg	Jean-Luc TOUSSAINT
Commission Sports, Tourisme et Animation du territoire Politique d'occupation des gymnases et équipements sportifs Développement de la politique touristique du territoire Suivi du projet d'Office du tourisme Animation du territoire 1^{ère} sous-commission : Sports 2^{ème} sous-commission : Tourisme	Raymond ZILLIOX

Commission Jeunesse	Jean-Charles LAMBERT
Commission Communication	Luc GINSZ
Commission de Restauration du Petit Patrimoine	Pierre LUTTMANN
Commission Economie du foncier et affaires agricoles	Alain GROSSKOST

17. Indemnité de conseil du receveur municipal

Le Conseil Communautaire,

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat ;

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux ;

Décide :

- de demander le concours du Receveur – Percepteur de Truchtersheim pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 ;
- d'accorder une indemnité de conseil au taux de 100% par an ;
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel 16 décembre 1983 précité et sera attribué à Monsieur Pierre BARDON, Receveur – Percepteur de Truchtersheim.

18. Modalités de convocation et de diffusion des informations et documentations aux conseillers communautaires

Monsieur le Président propose aux conseillers la mise en œuvre d'une procédure de convocation dématérialisée dans une logique de développement durable et de réduction des temps d'envoi. Chaque conseiller se voit remettre un formulaire lui permettant d'opter ou non pour ce type de procédure.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté,

APPROUVE à l'unanimité la mise en œuvre des convocations dématérialisées pour les conseillers volontaires.

19. Adoption du compte-rendu de la réunion du 20 février 2014

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **approuve** à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 20 février 2014.

Le Président,
Justin VOGEL